

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'An deux mil vingt-trois, le 10 février, à vingt heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur
Didier ROUCHOUSE, Maire le 6 février 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la
présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.*

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

*Mme Jocelyne DUPLAIN, Mme Ghislaine BERGER, M. Bernard BARRY, Mme Isabelle GAMEIRO,
et Guy VEROT adjoints, M. André SAGNOL et M. Philippe CELLE, conseillers municipaux
délégués.*

*M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, Mme Anne PICHON-
KELLY, Mme Karine PAULET, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure
GUILLAUMOND, M. François AKAKO, Mme Dorothée SOUVIGNET, M. Adrien DESSAILLY et
Mme Emilie SAGNOL Conseillers.*

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Adeline BRUN pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Hervé BONHOMME, pouvoir à M. Willy BERTHASSON

Mme Delphine BONNET, pouvoir à Mme Adeline RASCLE

Mme Rose Marie ABRIAL, pouvoir à M. Bernard BARRY

Mme Laetitia SABATIER, pouvoir à Mme Jocelyne DUPLAIN

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON, pouvoir à M. Adrien DESSAILLY

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Henri BARDEL

M. Florent PARET,

Mme Manon GOURDY

Secrétaire de séance : *Mme Karine PAULET élue à l'unanimité*

Objet : Élection des membres au sein de la commission d'appel d'offres

(Délibération 2023_02_03)

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT au terme duquel le conseil municipal peut, à l'unanimité, décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et opérations,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du Conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste ;

Monsieur le Maire propose de désigner 5 titulaires et 5 suppléants.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret la désignation des représentants titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres comme établi ci-dessous.

Président de droit : Didier ROUCHOUSE

Membres titulaires : M. Henri BARDEL, M. Bernard BARRY, M. André SAGNOL, M. Guy VEROT, et Isabelle GAMEIRO ;

Membres Suppléants : Mme Ghislaine BERGER, Mme Jocelyne DUPLAIN, M. Philippe CELLE, Mme Karine PAULET et Mme Adeline BRUN.

Membres en exercice	29
Présents	20
Représentés	6
Votants	26

Quorum	15
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	26

Acte rendu exécutoire après :

Dépôt en Sous-Prefecture le : 16/02/2023
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 16/02/2023

Pour Copie conforme
Le 13/02/2023

Le Maire,
Monsieur Didier ROUCHOUSE